

Règlement de voirie annexe 3b :

Demande d'accord technique préalable

1 - Identification du demandeur

Nom du Maître d'Ouvrage :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Astreinte :

2 – Objet de la demande

Création d'un accès au Domaine Public

Création d'un réseau sur Domaine Public

Eau Electricité Gaz Assainissement Télécom Autres :

Occupations diverses

Bois ou matériaux Echafaudage Grue Autres :

Emprise au sol : m²

3 – Localisation

Commune : Voie(s) intéressée(s) :

Références cadastrales : Route Départementale N° :

Section : Parcelle(s) : Voie communale N° : de n°..... à n°.....

4 – En cas de travaux : Identification de l'entreprise

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Astreinte :

5 – Période d'intervention ou d'occupation

Travaux programmés

Période d'occupation : du au

Période non connue ou non programmable

6 – Localisation et encombrement des fouilles

Longueur d'ouvrage :

Localisation : Trottoir : Pair Impair
Chaussée : Paire Impaire
 Fouille longitudinale Traversée de chaussée
Technique de réalisation : Fonçage Fouille
Exploitation passage alterné par :
 Feux Panneaux B15 / C18 Alternat manuel

En l'absence de plans détaillés :

Faire figurer ci-dessous un schéma situant l'alignement, l'accès, le lieu d'occupation ou les travaux envisagés et tous renseignements divers pouvant aider à la bonne compréhension.

À
le
Signature du pétitionnaire,

(Observations éventuelles) :

Date de dépôt en Mairie :

Transmis au service gestionnaire de la voirie avec avis :

Favorable Défavorable

Observations éventuelles et motivation de l'avis défavorable :

À, le

Le Maire,

Cette demande doit être impérativement déposée aux Services Techniques de Saint-Jean-de-Monts, au moins 30 jours avant la date prévue d'occupation.

Pièces à joindre : plan de situation et plan côté de l'ouvrage (échelle 1/200, 1/500 ou 1/1000)